

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CRÉATION DE TARIFS JEUNES POUR LES GRANDS SPECTACLES À L'ESPACE
PERDTEMPS ET RÉVISION DES TARIFS DES SPECTACLES (7.1)

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **20 janvier 2023**
Date d'affichage de la convocation : **20 janvier 2023**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNINGCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, CETTIER, DA SILVA DIAMANTINO, HUSSON, VUILLIOT, GIET, LUZZI, GARNIER-SIMON et Messieurs ROBBEZ, SIGAUD, MOLINAS, PELLETIER, MAZET, VAN VAEREMBERG, LEVITRE, DUVILLARD, JUILLARD, DUBOUT, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à M. VAN VAEREMBERG,
Mme ASSENARE donne pouvoir à Mme HUSSON,
Mme MARTINOD donne pouvoir à M. DUNAND,
M. CADOUX donne pouvoir à M. SIGAUD,
M. DANGUY donne pouvoir à M. ROBBEZ.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la note de synthèse,

VU les délibérations du conseil municipal n° 2021_091_DEL du 6 septembre 2021 et n° 2016-DEL-022 du 7 mars 2016, fixant les tarifs des spectacles culturels,

CONSIDÉRANT qu'il apparaît nécessaire, d'une part, de créer des tarifs jeunes pour les spectacles dits « grands spectacles » à l'espace Perdtemps et, d'autre part, de réviser les tarifs actuels des spectacles proposés par le service culturel,

CONSIDÉRANT l'avis rendu favorable par les membres de la commission Affaires culturelles et Jeunesse,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire ci-dessous applicable à partir du 1^{er} février 2023 :

	+ 18 ans	2-18 ans	Passeport culture jeunes
Salle des fêtes	10€	6€	5€
Espace Perdtemps	17€	11€	8€
Espace Perdtemps « grand spectacle »	25€	11€	8€

- **ABROGE** à la même date les délibérations n° 2021_091_DEL du 6 septembre 2021 et n° 2016-DEL-022 du 7 mars 2016.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 31 janvier 2023.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Le maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 02 février 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 02 février 2023.

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le



ID : 001-210101739-20230131-2023_007_DEL-DE